

L'accompagnement prévu par les CAPEB d'Île-de-France

1 Une information générale sur les enjeux de la GPEC appliquée à l'entreprise artisanale du bâtiment.

Réunion.

Descriptif du dispositif, identification des besoins.

2 Un diagnostic court
1/2 journée d'entretien individuel par un référent GPEC de la CAPEB.

Photographie des compétences de l'entreprise, besoins collectifs de professionnalisation, plan de formation collectif.

3 Un accompagnement expert.
1 journée d'entretien individuel pour s'approprier le pack compétences avec un référent GPEC de la CAPEB.

Aborder l'une des thématiques : gestion des actifs, évaluation des compétences, organisation, transmission, recrutement.

Ou

Un diagnostic et accompagnement expert +.
2 jours d'entretien individuel pour formaliser un plan d'action GPEC avec un consultant R.H externe. Entretiens professionnels, formation, intégration et motivation des salariés, transferts de savoirs faire...

4 Un suivi et accompagnement de l'entreprise sur 1 an.
2 entretiens téléphoniques.

L'accompagnement proposé est pris en charge par la CAPEB et ne coûte rien à l'entreprise.

Pour en savoir plus :

Des réunions d'informations vont se dérouler dans les antennes départementales. Si vous souhaitez y participer ou recevoir de plus amples informations vous pouvez nous contacter ou remplir le coupon ci-dessous à nous retourner.

Monsieur/Madame :

Entreprise :

Corps de métier :

Adresse :

CP et Ville :

Mail : Tel :

Je souhaite recevoir des informations complémentaires ☐

Je souhaite être mis au courant des dates de réunions d'informations ☐

Je souhaite être contacté pour en savoir davantage. ☐

Coupon à renvoyer à l'adresse suivante :

Les départements 77,78,91,95:

La CAPEB Grande Couronne IDF.

Madame Pantel - BP 30115 - Saint Ouen l'Aumône.
95315 CERGY PONTOISE cedex

Tel : 01.34.32.33.58 Fax: 01.34.32.33.50

@: anne.catherine.pantel@capeb-grandecouronne.fr

PASSEZ À L'ACTION !

- ⇒ Vous aimeriez impliquer davantage vos salariés,
- ⇒ Vous avez un mal fou à recruter,
- ⇒ Vous avez décidé de transmettre votre entreprise.



**Renforcer et transmettre
les compétences**

« Les formations que mon salarié va suivre lui permettront de devenir autonome. Nous avons travaillé (...). Le bilan que nous avons extrait de ce travail c'est que mon salarié avait encore besoin de progresser pour gagner en autonomie et en savoir-faire ».

Jean-Michel T, 46 ans, Peintre.

La démarche de gestion de compétences

Dédiée aux entreprises artisanales du bâtiment.

Motiver et fidéliser les salariés.

« Le but de l'entreprise est de gagner de l'argent mais il faut penser aussi au quotidien des gars. J'ai mis en place des entretiens professionnels avec mes salariés. J'en avais déjà fait mais il me manquait un cadre, quelque chose de bien défini(...). A la suite de ces entretiens, j'ai réuni mes salariés afin de leur expliquer ce qui allait changer et la manière dont l'entreprise allait évoluer »

Philippe R, 42 ans, Plombier.

La démarche

Cette démarche compétence permet d'accompagner les entreprises artisanales du bâtiment face aux nouveaux enjeux qu'elles rencontrent (performance énergétique, développement durable, accessibilité...) en tenant compte de la structuration d'une entreprise artisanale. Elle permet de :

- 1 Déterminer quelles sont les compétences dont vous disposez aujourd'hui et celles dont vous aurez besoin demain pour développer votre entreprise et accéder à de nouveaux marchés,
- 2 Préparer vos recrutements futurs en déterminant les compétences dont vous avez réellement besoin,
- 3 Mener des entretiens individuels avec vos salariés afin de faire le bilan annuel et recueillir leurs souhaits professionnels. Fixer les objectifs en prévoyant les moyens à mobiliser. Recenser les besoins en formation,
- 4 Disposer d'outils faciles à utiliser pour définir les besoins de formation de vos salariés afin de leur proposer des formations plus adaptées,
- 5 Organiser la mobilité de vos salariés, organiser des binômes, déléguer certaines missions,
- 6 Préparer votre reprise d'entreprise au moins 5 ans avant votre départ en retraite.

La CAPEB vous accompagne

Quel que soit votre effectif, la CAPEB est là pour vous aider à faire le point sur :

- ◆ Les compétences de votre équipe pour vos marchés actuels et futurs,
- ◆ Le profil recherché pour un nouveau recrutement,
- ◆ Vos priorités d'accompagnement à mettre en place (formation, tutorat, etc),
- ◆ Les besoins de formation de vos salariés et les dispositifs s'y rapportant,
- ◆ L'organisation interne de vos salariés,
- ◆ Votre projet de transmission d'entreprise.

Agissez avec la CAPEB pour mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences adaptée.

CAPEB REGION ÎLE-DE-FRANCE



CAPEB GRANDE COURONNE IDF
(77,78,91,95)



CAPEB GRAND PARIS (75,92,93,94)



Le Portail Pack Compétences CAPEB



La CAPEB a créé le Portail Pack Compétences CAPEB réalisé « avec » et « pour » les artisans du bâtiment. Cet outil vous permet d'organiser votre réflexion, d'avoir une vision plus claire des perspectives d'évolution de votre entreprise et de bénéficier de solutions personnalisées.

Un logiciel au service de la gestion des compétences de l'artisanat du bâtiment

Il permet d'analyser et de mettre en cohérence les enjeux en compétences des différents acteurs de l'entreprise.

Il favorise le dialogue entre le chef d'entreprise et les salariés grâce à la mise à disposition d'outils partagés.

Il prend en compte les champs d'action RH spécifiques aux TPE.

Il intègre une base de données de compétences sur les métiers constituée de 17 profils-métiers.

Recruter

« Au départ, je voulais absolument remplacer mon ancien salarié à l'identique et j'ai finalement compris qu'il fallait séparer le poste en deux. J'ai été aidé pour mettre des stratégies en place pour trouver les bonnes personnes. C'est un œil extérieur et neuf dont on a besoin »

Jean-Marc L, 52 ans, Plombier chauffagiste.